

Avis n° 2025-9

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 28 novembre 2025,
sous la présidence de Stéphane CADIOU Vice-Président Commission de la
formation et de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et
de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR)
Recherche, innovation, science ouverte**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-4, et L.712-6-1,
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38,*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-huit membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2026

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur **la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2026**.

Le Conseil académique plénier a adopté un avis favorable sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour 2026.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres participant au vote (présents ou représentés) : 52

Nombre de bulletins favorables : 25

Nombre de bulletins défavorables : 06

Nombre d'abstentions : 20

Nombre de personnes ne prenant pas part au vote : 01

Fait à Lyon,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 1^{er} décembre 2025.